



LES ÉCOLES FONCTIONNENT  
**GRÂCE À NOUS**



## LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DES NÉGOCIATIONS

### CONSEIL DES SYNDICATS DES CONSEILS SCOLAIRES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

10 MAI 2022

#### Le processus de négociation

Deux niveaux de négociation se déroulent simultanément, « provincial » et « local ». Les sections locales scolaires du SCFP, connues collectivement sous le nom de Conseil des syndicats des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse (NSSBCU), représente les membres pour les sept centres régionaux d'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Votre équipe de négociation provinciale du SCFP est composée des présidentes et présidents de huit sections locales et de la personne coordonnatrice du secteur de l'éducation du SCFP. Elle peut aussi compter sur l'aide de la direction régionale du SCFP-Atlantique. L'équipe de négociation provinciale de l'employeur est composée d'un représentant(e) des ressources humaines de chacun des huit centres régionaux d'éducation, ainsi que d'une personne représentant le gouvernement et d'un conseiller juridique (qui sert aussi de porte-parole principal).

En janvier, les parties ont signé un « protocole de conditions » pour la négociation à la table commune (provinciale) du SCFP. Cette entente a été signée par les sept centres régionaux d'éducation, le CSAP et les huit sections locales du SCFP. Nous nous sommes engagés à négocier certains points ensemble, au niveau provincial.

Nous avons convenu de négocier, entre autres, les salaires, la santé et la sécurité, l'équité en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la formation. Les autres points peuvent être traités dans le cadre des négociations « locales », mais pas aux deux niveaux.

Pour donner suite aux premières dates en janvier, où on a échangé les cahiers de propositions et établi les points de la table provinciale, nous avons négocié deux jours en février puis deux jours au début de mai. Les pourparlers avancent lentement, mais sûrement.

Nous avons clairement indiqué que la santé et la sécurité sont prioritaires. De son côté, l'employeur a identifié quelques clauses d'équité en matière d'emploi comme une priorité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique « équité en matière d'emploi » ci-dessous.

#### Priorité : santé et sécurité au travail

Notre sondage sur la santé et la sécurité a connu une excellente participation de la part des membres. Les résultats contribuent à renforcer notre position à la table. Voici ce que nous avons appris de nos membres.

#### Les membres du SCFP continuent de signaler qu'ils sont beaucoup trop souvent victimes de violence au travail.

**24 %** des membres ont déclaré avoir été frappés fréquemment.

**47 %** ont dit que cela n'est pas rare dans leur cas.

**32 %** pour cent croient que leur employeur en fait assez pour prévenir la violence au travail.

De nombreux membres ont exprimé leur frustration face aux obstacles au signalement des incidents ou au manque de réaction de leur employeur lorsqu'ils le font. Voici quelques-uns des thèmes communs que nous avons entendus, dans vos propres mots :

**« Je ne pense pas que nous soyons protégés dans nos écoles. »**

**« J'ai l'impression que les signalements sont simplement classés, puisqu'il n'en découle jamais rien. »**

**« On m'a arraché des poignées de cheveux, on a déchiré mes vêtements. »**

**« On nous dit que ça fait partie de notre métier. »**

Nous cherchons des solutions à la table de négociation qui clarifieront et élargiront les responsabilités des employeurs en matière de prévention de la violence au travail et qui fourniront au syndicat des outils pour tenir ceux-ci responsables en cas de violence.

## Équité en matière d'emploi

Les employeurs ont la responsabilité de veiller à ce que les lieux de travail soient inclusifs et exempts de discrimination. Pourtant, on constate souvent des inégalités en raison d'années de pratiques d'embauche qui ont exclu certains groupes, généralement involontairement. Par exemple, un employeur peut exiger une formation scolaire inutile pour certains emplois, ce qui constitue un frein pour les personnes qui ont des difficultés à accéder à l'enseignement supérieur.

Il est important de veiller à ce que nos lieux de travail soient ouverts à tous les membres de la société, y compris les groupes qui ont toujours été marginalisés sur le marché du travail.

## Notre plus grande force, c'est d'avancer ensemble

Nous avons besoin de nos sections locales pour continuer à avancer. Il est important que les négociations à nos tables locales suivent le rythme de ce qui se passe à la table provinciale, afin que nous puissions également faire pression sur les employeurs en ce qui concerne les questions locales.

## Prochaines dates de négociation

Les membres du NSSBCU et le personnel du SCFP sont prêts à retourner à la table provinciale avec l'équipe du gouvernement **les 4 et 5 juillet**. Et les huit sections locales poursuivront leurs négociations respectives.

## Des questions ?

Si vous avez des questions, veuillez contacter la présidence de votre section locale.

### **Lisa de Molitor**

Présidente du NSSBCU  
Tri-County Regional Centre for Education, SCFP 964

### **Denise Lewis**

Vice-président du NSSBCU  
Cape Breton Victoria Regional Centre for Education,  
SCFP 5050

### **Chris Melanson**

Centre régional d'éducation de Halifax, SCFP 5047

### **Dwayne Sarty**

South Shore Regional Centre for Education,  
SCFP 4682



Lisa de Molitor

### **Cindy Courtney**

Annapolis Valley Regional Centre for Education,  
SCFP 3876

### **Wilfredine Crowdis**

Strait Regional Centre for Education, SCFP 955

### **André Bissonnett and Aaron Pottier**

Conseil scolaire acadien provincial, SCFP 2272

### **Robert MacKay**

Chignecto-Central Regional Centre for Education,  
SCFP 3890